

## LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 12

Montréal, 1er avril 1955

A LIRE dans ce numéro :

La Semaine . . . . .	P. 3
Dans le mouvement . . . . .	P. 4-5
Page féminine . . . . .	P. 6
News Digest . . . . .	P. 8

# The Bell Telephone Co, ne veut pas du SYNDICALISME

## Le paternalisme n'est pas une "peur imaginaire"

Le numéro d'avril de la revue RELATIONS contient plusieurs articles sur le problème de l'habitation, entre autres celui de Mme Louard qui chante les louanges de LA FAMILIALE et celui de M. Rodolphe Laplante qui tient des "PROPOS SUR L'HABITATION".

M. Laplante, on le sait, est régisseur à l'Office du Crédit agricole du Québec et s'occupe plus spécialement de l'application pour améliorer les conditions de l'habitation qui relève de cet office.

M. Laplante cite des statistiques pour démontrer que les compagnies prêteuses qui concourent à l'application de la loi ont prêté \$173,179,589.78 depuis la mise en application de la loi. Il conclut en mesurant l'ampleur des crédits que l'Office aurait engagé si la province avait elle-même fait l'office de prêteur.

Parlant du problème de la mise de fonds, M. Laplante dit que la suppression de la mise de fonds constituerait une prime au moindre effort et pourrait nous faire verser dans la plus dangereuse utopie.

Nous reviendrons plus tard sur ces deux problèmes soulevés par M. Laplante, nous contentant aujourd'hui de relever la prétention voulant que les ouvriers devraient se prévaloir de prêts de la part de leurs employeurs en vertu de la loi provinciale.

L'on sait en effet, que les compagnies utilisant leurs propres fonds pour accommoder leurs employés sont considérés comme des prêteurs au sens de la loi. M. Laplante dit que les objections formulées à ce sujet contre le paternalisme, l'asservissement total de l'employés à l'employeur, ne sont que "des peurs imaginaires".

Dans des articles parus l'an dernier, notre correspondant de France M. Jacques Lamontagne, nous parlait de ces milliers de travailleurs français qui sont logés dans les maisons de leur employeur, qui doivent acheter au magasin de leur employeur et qui, lorsque la maladie les frappe, doivent se faire soigner par le médecin de l'employeur. Il concluait à la dépendance totale de ces travailleurs qui sont tellement enserrés dans les mailles du paternalisme qu'il leur est impossible d'avoir un sursaut de révolte.

Mais ces choses peuvent-elles être vérifiées chez-nous? Ou bien nos patrons sont-ils à ce point désintéressés qu'ils assureraient la sécurité de la famille de leurs travailleurs sans rien exiger de retour?

Malheureusement, nous ne sommes pas capables de montrer la naïveté de M. Laplante à ce sujet. Chat échaudé, craint l'eau froide, dit-on. C'est le cas de dire que le paternalisme des employeurs n'a pas apporté chez-nous que de bons résultats.

L'édition de cette semaine cite textuellement la résolution adoptée le 22 mars dernier par le Syndicat National des Travailleurs de l'Alcan d'Arvida concernant la vente des maisons de la compagnie.

L'on sait que des centaines de travailleurs de l'Alcan logent actuellement dans des maisons construites par l'Alcan. Ces mois derniers, les locataires ont reçu un avis d'avoir à acheter la maison ou à se trouver un autre logement. Le syndicat fait remarquer que les conditions de vente de ces maisons sont onéreuses surtout pour les travailleurs qui ont 50 ans et plus. En conséquence, ces derniers seront sans logement à compter du 1er mai prochain.

L'exemple que donne actuellement l'Alcan suffit à rendre les travailleurs méfiants à l'endroit des mesures trop paternalistes.

Les travailleurs en ont assez d'engager leurs activités au service d'un employeur sans qu'on leur demande de mettre dans la même balance toute la vie et la sécurité de leur famille.

La Bell Telephone Co. of Canada qui n'a pas toléré jusqu'à date que ses employés s'organisent dans une organisation syndicale "bona fide", poursuit son opposition au syndicalisme, cette fois dans la région du Saguenay et du Lac St-Jean.

L'on sait en effet que la Bell Telephone Co. vient d'acheter la compagnie de téléphone Saguenay-Québec et a pris charge du réseau le 1er mars 1955 en conservant à son emploi la plupart des employés de la dernière compagnie.

Or le Syndicat National des Employés du Téléphone du Saguenay et du Lac St-Jean détenait un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les employés de la compagnie Saguenay-Québec.

Le syndicat a alors demandé d'être accrédité au Conseil canadien des Relations

Ouvrières pour représenter les employés du Bell Telephone dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

### Opposition de la compagnie

La compagnie Bell Telephone Co ainsi que les deux unions de boutique qui existent parmi les employés de la Bell Telephone, se sont opposées à la requête du syndicat.

Si la Bell Telephone Co est bien connue, les deux unions qui embrigadent actuellement ses employés le sont moins: ce sont The Canadian Telephone Employees Association et The Traffic Employees Association, cette dernière groupant les opératrices tandis que la première réunit les préposés à l'entretien du réseau.

Ces deux unions existent avec la paternelle bienveillance de la compagnie, ne font jamais d'assemblées, ne sont affiliées à aucune centrale syndicale "bona fide" et sont en somme des unions jaunes ou des comités de boutique.

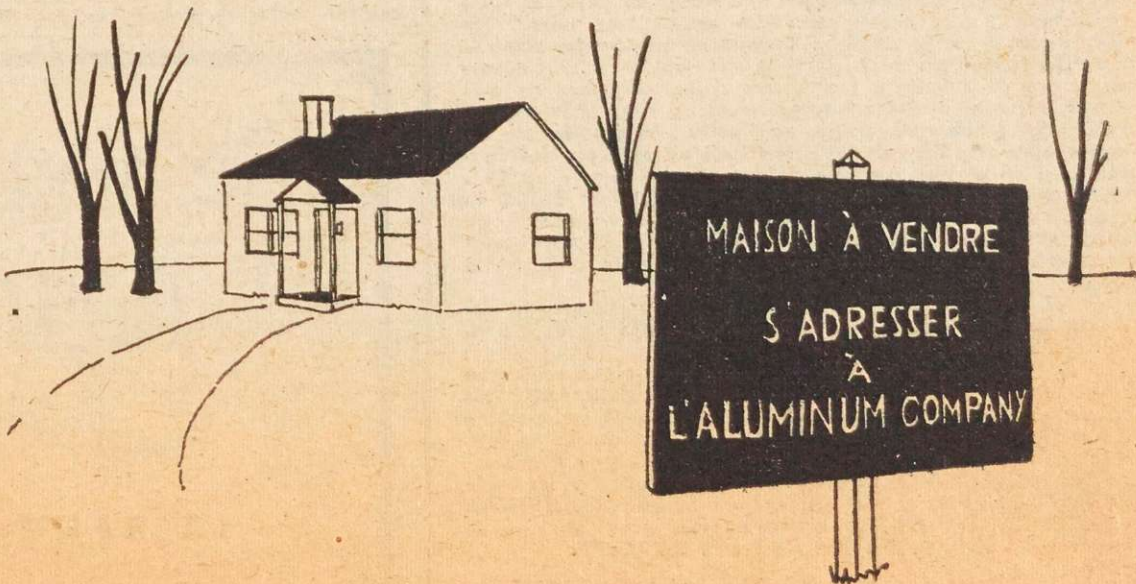
A l'heure actuelle, les représentants des unions de boutique, avec la permission de la compagnie,

rencontrent les employés sur les lieux du travail et pendant les heures de travail et tentent de les convaincre d'adhérer à leur comité de boutique. Le syndicat qui a fait la même demande à la compagnie n'a pas encore obtenu de réponse.

Par ailleurs, le syndicat a également informé la compagnie Bell Telephone que des contremaitres et des chefs téléphonistes se permettent de discuter de syndicalisme avec des employés sur les lieux de travail, font de la cabale pour les inciter à abandonner le syndicat et à entrer dans les unions jaunes.

Le syndicat a prévenu la compagnie que ces pratiques sont absolument interdites par la loi et qu'il prendra tous les moyens à sa disposition pour obtenir justice. Le syndicat a également lancé un appel à tous les ouvriers de la région Saguenay-Lac St-Jean pour qu'ils appuient le syndicat dans la lutte qu'il entreprend actuellement contre l'une des entreprises privées les plus puissantes, les plus riches et les plus monopolisatrices du Canada. Mais conclut notre informateur, "nous en viendrons à bout comme nous l'avons fait avec d'autres employeurs aussi récalcitrants et aussi puissants".

### Ce n'est pas une "peur imaginaire"



Les locataires doivent quitter les lieux



## Lettre de Paris



Pierre POUJADE

L'homme  
qui fait la  
grève contre  
le fisc

## La grève contre l'impôt

A travers toutes les péripéties de l'actualité politique et sociale en France, il y a un nom inconnu de la plus grande partie du public au mois de janvier, mais qui revient maintenant de plus en plus souvent, c'est celui de Pierre POUJADE. Qui est Pierre POUJADE, nouvelle vedette de l'actualité française ?

Pour le savoir, il faut d'abord imaginer la situation économique de la France. Il faut se rappeler que ce pays est littéralement coupé en deux. Dans sa moitié nord, la concentration industrielle coïncide avec une forte natalité, si bien que l'on peut dire que le Nord est la partie vivante de la France. Dans la moitié sud, au contraire, le dépérissement économique industriel aussi bien qu'agricole coïncide avec une grande dépopulation. Certains départements de cette partie de la France (surtout ceux du centre sud-ouest) ont perdu 50% de leur population en 50 ans, mais le nombre des petits commerçants et artisans y est resté le même. On comprend que leur situation soit précaire. Ils pourraient évidemment changer de métier pour aller l'exercer ailleurs, mais il faut, pour les comprendre, tenir compte d'une certaine mentalité de la petite bourgeoisie française qui préfère vivre très mal comme travailleurs indépendants que d'être salariés.

Pierre POUJADE est un exemple, et il est devenu le héros de ces commerçants ruinés ou en passe de l'être.

Il a 33 ans. Il a débuté dans la politique sous l'occupation où il fut du mauvais côté, celui des Allemands. Quelques complications lui évitèrent une condamnation, en 1944, et il rentra à Saint-Céré, son pays natal, petit village du Lot. C'est de là qu'il a lancé, il y a un peu plus d'un an, l'Union des Commerçants et Artisans, organisme qui vise de la défendre contre les tracasseries vraies ou prétendues des services de l'impôt. Le mouvement resta cantonné dans sa région d'origine pendant quelques mois, mais depuis le début de l'année 1955, il est pratiquement sorti de cette zone et le nom de POUJADE a cessé d'être connu seulement par les spécialistes des questions fiscales. Le mouvement s'étend maintenant dans presque toute la France. Son arme essentielle, c'est l'opposition physique à tous les contrôles du fisc. La technique a été mise au point. Le crémier ou l'horloger sont avertis qu'un inspecteur des Contributions indirectes va se présenter à sa boutique pour examiner ses livres. Il alerte aussitôt le responsable local de l'U.D.C.A. dans son canton, sa ville, son quartier — voire dans les grandes villes, son "chef d'ilôt". Celui-ci alerte à son tour l'échelon supérieur — département, région — et ses deux ou trois subordonnés immédiats.

Le système en chaîne fonctionne dès lors, dans la troupe : chaque militant touché doit, aussitôt, prévenir deux autres adhérents dont il a les noms. En une demi-heure, une heure au plus, ce sont plusieurs centaines de commerçants et artisans qui se réunissent devant le magasin du collègue visé. Le contrôleur arrive. Il est barré, conspué et, s'il insiste, physiquement malmené. On le reconduit jusqu'à la perception proche ou à la Direction locale des Contributions et, là, un meeting improvisé s'organise. Des meetings plus importants suivent, et finalement le succès est actuellement énorme. Les manifestations se multiplient et maintenant les amis de POUJADE tentent de paralyser la nation par la grève de l'impôt.

Ni POUJADE, ni aucun des principaux dirigeants du mouvement n'ont jamais ordonné, en termes clairs, à leurs adhérents de refuser le paiement des impôts. Un mot d'ordre de ce genre tombe sous le coup de la loi et pourrait conduire à l'arrestation — qui a été envisagée — du "chef" et de son état-major. Donc, on n'entend pas : "Refusez de payer le tiers provisionnel", mais seulement : "Le robinet est fermé. Ne l'ouvrez plus avant la victoire." Cependant que des formulaires imprimés, ronéotypés ou dactylographiés sont distribués département par département. Ces lettres types, adressées au percepteur, refusent noblement le paiement du tiers provisionnel. Signées des commerçants, elles sont collectées ensuite par les responsables avec les avis de versements envoyés par les Contributions, et portées par une délégation aux agents du fisc.

Ainsi se trouve posé un problème immédiat et brutal au Trésor : ne risque-t-il pas, dans les semaines qui viennent, de ne pas voir entrer une partie importante des impôts nécessaires au roulement des fonds publics nécessaires à la vie du pays ?

Ainsi, Pierre POUJADE et l'avenir de son mouvement deviennent-ils le problème No 1 dans une France où déjà l'approche des élections se fait sentir.

Avec Edgar FAURE la droite classique est revenue au pouvoir. Mais elle a les mêmes clients que M. POUJADE. Elle doit donc ou bien se soumettre à lui et perdre l'Etat, ou bien lui résister et perdre sa clientèle. Voilà où des années de gouvernement incertain et sans rigueur ont conduit la France.

L'hiver 1953-1954 avait été marqué par l'insurrection de la bonté de l'abbé Pierre; l'été suivant par l'expérience MENDES FRANCE. L'hiver 1954-1955 aura été placé sous le signe de l'insurrection contre l'impôt et de Pierre POUJADE.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

# LA SEMAINE

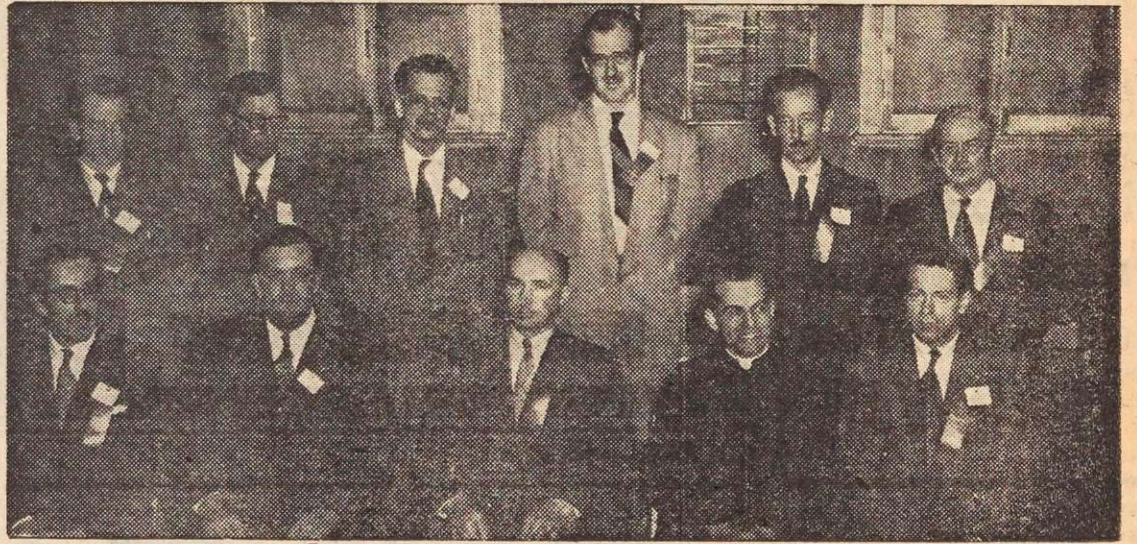


Photo des membres du nouvel exécutif du Conseil Central de Joliette. On remarque sur la première rangée, MM. B. Mireault, 2e vice-président; Henri Savignac, président; M. l'abbé Evariste Leblanc, aumônier et Fernand Lanctot, président sortant de charge; sur la deuxième rangée, MM. J.-P. Morin, trésorier; R. Perreault, sergent d'armes; Charles Henri, secrétaire; M. Ferland, Paul Breton et H. Bordeleau, directeurs.

## JOLIETTE

### Réussite du 14e congrès régional à Crabtree Mills

Le Conseil Central de Joliette tenait en fin de semaine son quatorzième congrès régional à Crabtree Mills. Les délégués, au nombre de plus de 60, représentant les 20 syndicats affiliés au Conseil Central de Joliette, ont étudié le chemin parcouru depuis un an et ils ont tracé le programme des principales activités pour la prochaine année.

#### Un banquet

Le congrès régional s'est clôturé dimanche soir par un banquet commémorant le 25e anniversaire de fondation du Syndicat Catholique et national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier Crabtree Mills qui groupe les employés de Howard Smith de cette ville.

A l'issue du banquet, sous la présidence d'honneur de M. le curé Filiatrault de Crabtree, de nombreux orateurs ont adressé la parole aux quelques 200 convives qui avaient pris place dans les salles du club Beaver, malgré l'inclémence de la température.

Invité d'honneur au banquet, l'hon. Antonio Barrette, député provincial de Joliette et Ministre du Travail a souligné les progrès accomplis dans la province depuis 25 ans. Il a rappelé l'excellence des relations patronales-ouvrières dans la province, soulignant particulièrement celles qui existent entre le syndicat de Crabtree et la Howard Smith, malgré une "petite vacances de quelques semaines il y a deux ans". "Il est bon, précise M. Barrette que de tels incidents se produisent de temps en temps". Parlant des progrès du Conseil Central de Joliette, M. Barrette a déclaré que le désir du Conseil central d'aller de l'avant, de par-

ticiper davantage aux activités de son comté, dénote une maturité dont on doit être fier.

#### Un comité consultatif

Me Maurice Bseton, député des comtés Joliette - L'Assomption-Montcalm à Ottawa, a traité plus particulièrement de la question du chômage. Il a prôné la formation d'un organisme permanent composé de représentants du mouvement ouvrier, de l'industrie et du gouvernement pour étudier la question du chômage et faire des recommandations qui s'imposent. M. Breton a aussi suggéré au mouvement ouvrier de faire des suggestions au gouvernement concernant le problème du chômage.

#### Autres orateurs

D'autres orateurs présentés par M. Jacques Lacas, organisateur du Conseil Central qui agissait comme maître de cérémonie, ont aussi adressé la parole. Mentionnons M. Paul Breton, président du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Crabtree Mills; M. Emile Boucher, maire de Crabtree, et M. Gilhem, gérant général de la Howard Smith de Crabtree. Ce dernier a fait état de ses bonnes relations qui existent avec le syndicat et il a annoncé un projet d'agrandissement et de développement de l'entreprise à Crabtree.

M. Fernand Bourret, représentant de la CTCC a félicité le Conseil Central de Joliette pour la tenue de ce congrès régional qui permet aux syndicats de mieux se préparer à l'action; faisant allusion au 25e anniversaire du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, M. Bourret a rappelé que dans la vie d'un mouvement syndical, qui est appelé à durer, il fallait se préparer à célébrer de nombreux autres anniversaires. Mais il a prévenu les syndiqués que les difficultés qui les atten-

dent seront encore plus difficiles à surmonter que celles qu'ils ont affrontées jusqu'à date.

Le représentant de la CTCC a aussi défendu la politique du mouvement concernant l'action politique envisagée par la CTCC: il est des problèmes comme le chômage, les impôts, la fixation des prix, des loyers, l'exploitation de nos richesses naturelles, les marchés extérieurs, l'éducation, la construction des écoles, et qui ne relèvent aucunement de la convention collective mais qui relèvent des droits et devoirs des syndiqués qui se groupent, en vertu de la Loi des Syndicats professionnels pour défendre et promouvoir leurs intérêts économiques, sociaux et moraux.

Concluant la série d'allocution, M. le curé Filiatrault de Crabtree qui représentait Son Exc. Mgr Papineau, évêque de Joliette, a rappelé aux syndiqués que leurs rapports avec les représentants patronaux et ceux de l'autorité civile doivent être empreints de la plus authentique charité.

#### Les résolutions

Outre plusieurs résolutions concernant la régie interne du Conseil Central de Joliette, les délégués ont aussi étudié plusieurs problèmes d'intérêt général, comme la décision de s'opposer à l'abolition de la région des loyers par la Cité de Joliette, celle de faire pression auprès des autorités municipales pour que le Vendredi-Saint soit un jour chômé, le Conseil Central a aussi décidé de former un Comité d'Education et il a décidé de poursuivre ses activités dans le domaine de l'action politique en prenant toutes les précautions pour éviter des erreurs possibles.

Le congrès régional s'est terminé par l'élection du nouvel exécutif pour la prochaine année.

## Se fixer un but facilite l'épargne!

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?

LA BANQUE ROYALE DU CANADA



# RECONNAISSANCE SYNDICALE CHEZ J. W. PICARD Ltée

La Commission des Relations Ouvrières vient d'émettre un certificat de reconnaissance syndicale en faveur du Syndicat National des Employés du Commerce de Gros de Chicoutimi pour représenter les employés de J.W. Picard Ltée de cette ville.

Maintenant que le problème de la reconnaissance syndicale est résolu les syndiqués espèrent bien qu'il leur sera possible de négocier une convention collective. Ils croient que l'employeur devra s'incliner devant le fait syndical et collaborer avec le syndicat pour que les relations dans l'entreprise deviennent plus cordiales après l'époque tourmentée qu'ils viennent de passer.

L'on sait en effet que l'entreprise a manifesté carrément son opposition à l'entrée d'un syndicat dans son entreprise. A maintes reprises, les employés ont été convoqués au bureau des représentants patronaux non seulement pour se faire proprement engueuler mais pour signer des cartes de démission du syndicat sous la menace de représailles.

La commission des Relations Ouvrières, après enquête sur les événements qui se sont déroulées au cours de la campagne d'organisation et celle qui a suivi la demande de reconnaissance syndicale, a cru bon d'accorder le certificat de reconnaissance syndicale.



Un moment de détente pendant la retraite des permanents et dirigeants syndicaux à la maison Querbes de Joliette, en fin de semaine dernière. Son Excellence Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette, cause avec M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., et MM. Jacques Archambault, conseiller technique de la Fédération des services, et Fernand Jolicoeur, directeur du service d'Éducation.

## Sécurité syndicale

### LE PROBLEME NO 1

Quand un enfant passe à l'adolescence puis à l'âge adulte, des conflits sociaux naissent dans sa famille. Il veut affirmer sa personnalité, prendre ses responsabilités, revendiquer la place qui lui appartient, choisir et inviter ses amis... Ses frères et soeurs plus âgés, assez souvent, n'arrivent pas à comprendre ce changement d'attitude. Ils tiennent à conserver leur genre de vie familiale, certaines manières d'agir, telle chambre, tel garde-robe. Ils veulent maintenir des privilèges qu'ils considèrent comme des droits exclusifs parce qu'ils en bénéficient depuis longtemps. D'où, dans la famille, des difficultés d'ajustement, des oppositions, des chicanes.

Cette comparaison illustre un peu la psychologie des relations patronales-ouvrières. Pendant des années et des années, les employeurs ont été rois et maîtres dans les entreprises. Ils ont exercé un pouvoir dictatorial presque absolu. A leur guise, ils embauchaient et renvoyaient les hommes, les femmes et les enfants comme si ceux-ci étaient des billes, des "marbres", dans la main d'un joueur. Eux seuls pratiquement fixaient toutes les conditions de travail. Le prétexte inviqué? La liberté de gestion de l'employeur, le droit naturel de propriété, les droits de la gérance, le droit de l'employeur de choisir seul les moyens nécessaires à la bonne marche de l'entreprise.

En réaction contre de nombreux abus, les travailleurs se sont groupés en associations, même en dépit de l'interdiction légale. Le syndicalisme est né. Il a grandi. Il est devenu adolescent, puis adulte. Grâce à l'esprit de générosité, de solidarité de ses membres et de ses chefs, grâce à l'intervention de l'Église catholique et de laïcs éclairés dans les autres classes de la société, peu à peu, avec beaucoup d'efforts et de sacrifices, comme les grèves, il a rogné certains privilèges des employeurs que plusieurs considéraient comme des droits sacrés et même divins. La plupart du temps, on objectait les droits des propriétaires, les droits de la gérance: "Nous voulons rester maîtres chez nous".

Le syndicalisme a ainsi réussi à obtenir légalement — pas toujours en fait — la reconnaissance du droit d'association, du droit de négocier des conventions collectives. Il poursuit sa marche en avant avec des difficultés croissantes, avec des succès ou des échecs variant avec les périodes de prospérité ou de stagnation économique.

Aujourd'hui, ses demandes s'orientent plutôt vers le salaire annuel garanti, la formation de comités d'entreprises, vers le contrôle, conjointement avec la direction, de la classification des tâches, de l'introduction de nouvelles machines, de la réglementation de leur vitesse etc... avec possibilité d'arbitrage impartial, si on ne s'entend pas.

Plus que jamais, et d'une manière plus explicite, on oppose aux revendications syndicales la liberté de gestion de l'employeur. Voilà pourquoi l'exacte détermination des droits de la gérance constitue le problème No 1 des relations patronales-ouvrières. C'est actuellement la question la plus délicate, la plus discutée, la plus controversée.

Sans entrer dans le vif du débat, que faut-il penser de l'attitude de certains employeurs qui opposent les droits de la gérance aux clauses de sécurité syndicale?

C'est un fait certain que ces clauses peuvent apporter des restrictions à la liberté des employeurs quant à l'engagement, au maintien ou au renvoi du personnel. Remarquons d'abord que cette liberté n'est pas supprimée. Ceux qui travaillent déjà dans l'entreprise, c'est l'employeur qui les a maintenus à son emploi, depuis quelques années peut-être. Ils ne deviennent pas subitement incompétents ou malhonnêtes à cause d'une clause de sécurité syndicale! Ceux qu'il engagera, il aura le temps d'apprécier leurs habitudes, avant qu'ils ne soient obligés d'adhérer au syndicat. Pour la liberté de renvoyer un membre du syndicat, la procédure des griefs et l'arbitrage jouent autant en faveur des employeurs que des employés.

Toute la question est donc de savoir si la liberté de gérer l'entreprise, peut être limitée, — il ne s'agit pas de suppression — par des clauses de sécurité syndicale. Il faut répondre: "Oui, quand des raisons valables justifient cette limitation". Il faut reprendre les arguments invoqués en faveur de la légitimité des clauses de sécurité syndicale. En somme, ces clauses rendent un syndicat plus puissant, plus efficace. Ce sont les mêmes arguments que pour la nécessité des syndicats car ceux-ci restreignent la liberté des employeurs.

Dans la déclaration, en 1938, d'un groupe de théologiens en faveur de l'atelier fermé, on lit: "Lorsque les patrons sont assez puissants, grâce surtout à leur entente et à leur coopération, pour imposer à leurs ouvriers le respect de leurs droits crie-t-on à gorge déployée qu'ils attentent à la liberté de leurs employés? Eh bien! les ouvriers n'attendent pas davantage à la liberté de leurs patrons, lorsqu'ils sont assez puissants pour faire reconnaître leurs syndicats et leurs revendications légitimes... Nous concluons donc que l'atelier fermé ne détruit ni la liberté du travail, ni la liberté patronale; il ne fait qu'imposer à l'une et à l'autre des restrictions légitimes".

Paul-Emile Bolté, p.s.s.

## Appel de M. Gérard Picard en faveur du journal "Le Devoir"

M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., vient de lancer un appel aux fédérations, aux conseils centraux et à tous les corps affiliés, les priant de souscrire généreusement à la campagne organisée présentement par les amis du "Devoir".

Après avoir donné plusieurs raisons qu'ont les syndiqués de soutenir le Devoir, M. Picard informe aussi les corps affiliés que M. Philippe Girard, directeur du service des relations inter-syndicales de la C.T.C.C., visite actuellement les syndicats pour les inciter à prendre part à cette campagne de souscriptions. Mais il est à souhaiter, dit M. Picard, que nos syndicats n'attendent pas la visite de M. Girard pour faire leur devoir.

"Le Devoir" est un journal pauvre mais libre, dit M. Picard. On peut même dire que sa pauvreté est le prix de sa liberté. Il a choisi la liberté depuis sa fondation et il est pauvre depuis cette date. Il n'est pas exagéré de dire qu'il

pourrait prendre la route de la prospérité et vivre heureux, entouré de l'estime d'une bourgeoisie momifiée qui ne tarirait pas d'éloges à son endroit parce que "Le Devoir" serait devenu un placement de tout repos. Mais "Le Devoir", pour rester fidèle à son passé tout en s'adaptant le mieux possible à notre société nouvelle, a choisi de lutter, d'être libre et pauvre, et de passer le chapeau à l'occasion. Ce n'est peut-être pas une méthode moderne de boucler un budget, mais c'est certainement une bonne méthode de connaître ses vrais amis. Les souscriptions au "Devoir" ne sont pas admises comme exemptions à l'impôt sur le revenu. Un journal comme "Le Devoir" est une institution nationale nécessaire. Ce n'est pas le moment de faire son procès ou de lui donner des conseils; c'est le moment de souscrire pour assurer sa survivance. Après quoi, comme d'habitude, ses lecteurs, y compris ses lecteurs syndiqués, pourront continuer à commenter favorable-

ment ou défavorablement ses prises de positions.

"Le Devoir" publie à peu près quotidiennement une chronique syndicale dont on fait grand éloge, et avec raison, dans les milieux ouvriers. Cette chronique non seulement saisit l'opinion publique de l'actualité syndicale mais la commente et fait connaître les réactions des milieux syndicaux sur les problèmes qui intéressent les travailleurs, qu'il s'agisse de chômage, de négociations, de salaires, d'arbitrages, de grèves, d'éducation syndicale, des soucis de la famille ouvrière, de sécurité syndicale, de législation du travail, etc., etc. La C.T.C.C. et ses organisations affiliées se doivent d'aider financièrement, si ce n'est déjà fait, un journal comme "Le Devoir". On ne permettra de signaler en particulier la largeur de vues du syndicat des journalistes de Montréal qui, bien que composé en grande partie de journalistes à l'emploi d'autres quotidiens, a souscrit généreusement en faveur du "DEVOIR".

## Drummondville demande de doubler les allocations familiales

Le Conseil Central de Drummondville vient de demander au gouvernement fédéral de doubler les allocations familiales. Au cours de l'assemblée générale de cet organisme, les délégués ont adopté une résolution priant l'hon. Paul Martin, ministre de la Santé d'exercer ses pouvoirs au sein du ministère fédéral pour que ce dernier double les allocations familiales. Voici le texte de la résolution et de la lettre envoyée à l'hon. M. Martin:

Le 23 mars 1955.

Honorable Ministre,  
A une assemblée du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Drummondville, Inc., tenue en date du 17 mars 1955, organisme auquel tous les syndicats de Drummondville sont affiliés, la

résolution suivante fut proposée et adoptée à l'unanimité:

"Qu'une demande soit faite auprès du Ministère de la Santé pour doubler les allocations familiales (sans augmentation de taxe) afin de les restaurer à leur valeur première; étant donné qu'à l'heure actuelle, les allocations familiales ne rencontrent pas le but pour lequel elles ont été établies vu les exigences du coût de la vie".

Nous savons, Honorable Ministre, que votre Ministère a des pouvoirs auprès du Gouvernement afin de le convaincre d'agir en ce sens.

Nous espérons, Honorable Ministre, que vous apporterez une attention toute particulière à cette demande,

Respectueusement soumis,

LE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS C. ET N. DE DRUMMONDVILLE, INC.

Par: Bruno Beaudoin  
Agent d'affaires.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

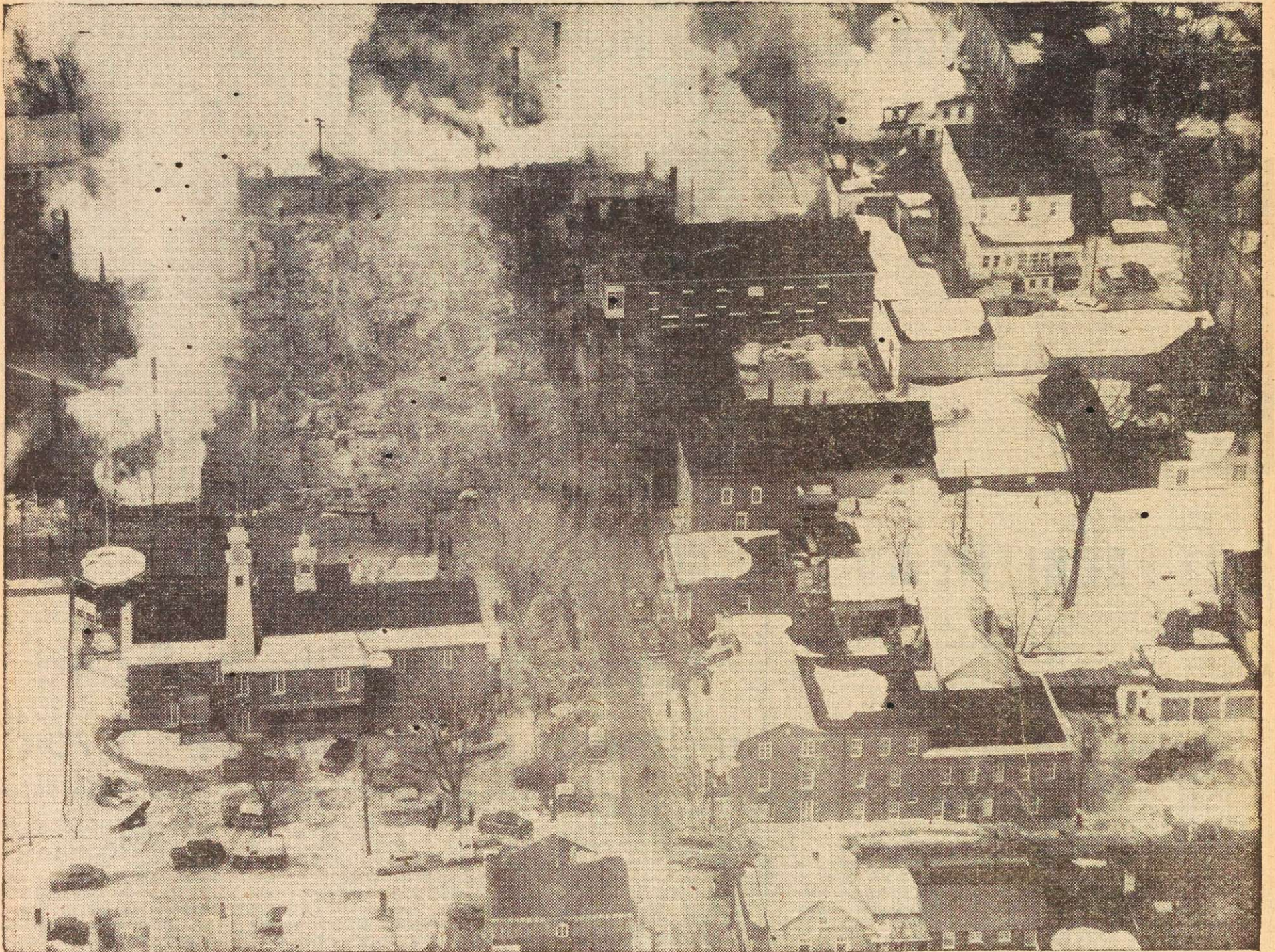
Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa



## LE SINISTRE DE NICOLET



## La CTCC exprime sa sympathie aux sinistrés de NICOLET

Dans un message rendu public en fin de semaine dernière, M. Gérard Picard, président général de la CTCC, a exprimé la sympathie du mouvement ouvrier à l'égard des sinistrés de Nicolet.

M. Picard souligne que la CTCC a bien des raisons de se préoccuper du sort des sinistrés de Nicolet qui ont perdu presque tous leurs

biens au cours du violent incendie qui a ravagé cette ville la semaine dernière. Plus de 80 sinistrés dont cinquante adultes et une trentaine d'enfants font partie de la population ouvrière de Nicolet.

M. Picard conclut son message en faisant appel à tous les corps affiliés d'apporter leur aide financière à tous les sinistrés et particulièrement aux familles ouvrières. C'est pour cette raison que le message de M. Picard a été adressé à tous les corps et syndicats affiliés les priant de souscrire au profit des sinistrés. Toutes les contributions des syndiqués devront être envoyées à M. Roméo Ethier, trésorier de la CTCC, 8227, St-Laurent, à Montréal.

### Texte du communiqué

Voici le texte du communiqué de M. Gérard Picard à l'adresse de tous les corps affiliés à la CTCC :

"Il va de soi que la C.T.C.C. partage avec toute la population une très vive sympathie à l'égard des sinistrés de Nicolet, victimes de l'incendie survenu voici quelques jours.

"On ne s'étonnera pas non plus que notre mouvement syndical s'intéresse particulièrement aux familles ouvrières impliquées dans le désastre. Un envoyé de la C.T.C.C. nous rapporte les renseignements suivants, à savoir qu'environ quatre-vingt sinistrés dont cinquante

adultes et plus de trente enfants, font partie de la population ouvrière de la ville.

"Une quinzaine de familles ouvrières, dont certaines doivent subsister à même des salaires à peine supérieure à quarante dollars par semaine, ont perdu dans l'incendie tout leur avoir, y compris les objets d'usage personnel et jusqu'à leurs vêtements.

"On remarque aussi dans la liste des sinistrés des ouvriers déjà touchés par le chômage, la maladie ou des infirmités graves. Inutile de dire que tous ces cas sont très pitoyables et que les familles connaîtront la misère noire, à moins de recevoir au plus tôt une aide substantielle.

"Nous notons par ailleurs avec admiration le sens de l'initiative dont les autorités nicolétaines ont fait preuve en mettant sur pied avec une promptitude remarquable les différents comités de secours qui s'imposaient. Moins d'une semaine après le sinistre on trace déjà des plans pour la reconstruction du quartier détruit.

"Cela ne nous dispense pas toutefois d'apporter notre aide, à tous les sinistrés et particulièrement aux familles ouvrières éprouvées. La misère ne pourra être effacée qu'au moyen de nos contributions les plus généreuses.

"La C.T.C.C. demande donc par les présentes à tous ses corps affiliés de souscrire au profit des sinistrés, le plus généreusement possible, et de faire tenir leurs contributions au trésorier de la C.T.C.C. M. Roméo Ethier, 8227, boulevard St-Laurent, Montréal".

### St-Hyacinthe

## Assemblée en faveur des grévistes de la Penmans, dimanche

Dimanche soir prochain, à 8 h. aura lieu au sous-sol de la cathédrale de St-Hyacinthe, une grande assemblée populaire en faveur des grévistes de la Penmans.

Le but de cette assemblée c'est de permettre aux grévistes d'amener avec eux leur conjoint et leurs proches pour les mettre au courant de la situation actuelle ainsi que pour leur faire comprendre les raisons qui ont motivé cette grève qui dure depuis trois semaines.

Comme il y a plusieurs femmes mariées qui travaillent à l'usine, elles pourront amener leur mari à cette assemblée; de même les ouvriers qui ont femme ainsi que les jeunes travailleurs et travailleuses pourront amener leurs parents à cette assemblée.

Une invitation a aussi été lancée à tous les syndiqués mem-

bres du syndicats affiliés au Conseil Central.

La réunion débutera par la présentation d'un film ouvrier "Avec ces mains-là".

Quelques orateurs adresseront aussi la parole: mentionnons MM. Philippe Girard, directeur du service des Relations intersyndicales, représentant la CTCC; René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, à laquelle est affilié le Syndicat National du Tricot de St-Hyacinthe; enfin, un officier du syndicat local exposera au public de St-Hyacinthe, les raisons de la grève.

Depuis le début de la grève, rien d'anormal ne s'est produit. Le piquetage se passe sans incident tandis que tous les jours de 2 à 4 h. p.m. de nombreux grévistes suivent les cours d'initiation syndicale organisés par le Service d'éducation de la CTCC.



# EXPORT

LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA



# DANS LE MOUVEMENT



Photographie prise le 25 mars 1955, lors de la signature de la convention collective intervenue entre le Syndicat Catholique des Employés de Magasins de Québec, Inc., et l'Association des Marchands détaillants au nom de Le Syndicat de Québec, Ltée, J.-B. Laliberté, Ltée, Holt Renfrew Co. Ltée, Metropolitan Store et Continental Store. Ont signé la convention: Geo. Plante, secrétaire du Syndicat, Léandre Tremblay, président du Syndicat, Fernando Gauvin, président de l'Association des Marchands, et Lucien Côté, président du Magasin Syndicat de Québec. On remarque en outre, L. Dorion, L.-P. Turcotte et les organisateurs du Syndicat et les représentants des Magasins.

## SAGUENAY-LAC ST-JEAN

### La Société médicale refuse de coopérer avec la Fiducie des services de santé

La société médicale Chicoutimi-Lapointe vient de refuser de coopérer avec les administrateurs de la Fiducie services de santé du Saguenay. Cette dernière, comme

association, avait demandé à la société médicale que les bénéfices chirurgicaux et médicaux prévus par le plan d'assurance servent, dans tous les cas, à payer entièrement la note du médecin, et, en retour, la Fiducie s'engageait à verser directement aux médecins les montants des bénéfices prévus. C'était, en quelque sorte, le même arrangement qui existe actuellement entre les médecins de la province et la Commission des Accidents du Travail.

**CONSIDERANT QUE:** Les employés actuels sont un actif pour la Compagnie et sont à son service depuis de nombreuses années,

**CONSIDERANT QUE:** Les locataires de la Compagnie qui sont en même temps ses employés n'ont qu'un délai de quelques mois pour acheter leur habitation se chercher un logement,

**CONSIDERANT QUE:** L'Aluminum Company n'est pas dans une situation financière qui l'oblige à vendre ses maisons,

**CONSIDERANT QUE:** Un certain nombre d'employés seront sans logement au mois de mai prochain,

Il est proposé, secondé et appuyé à l'unanimité que le Syndicat demande à la Compagnie:

a) Que les conditions de vente de ses maisons soient plus abordables, c'est-à-dire que la mise de fond exigée présentement soit plutôt répartie sur une période de cinq (5) ans.

b) Que les locataires dont les maisons ont été vendues, puissent avoir un autre logement de la Compagnie.

c) Que les maisons que la Compagnie vendra ne soient livrées au propriétaire qu'au mois de mai 1956.

d) Qu'une attention soit accordée aux employés de 50 ans et plus, qui ne peuvent financièrement acheter des maisons de la Compagnie, parce que la période de remboursement est trop courte et qu'ils ne peuvent profiter de la loi nationale du logement.

Une entrevue a été demandée au surintendant des propriétés de l'Aluminum Company afin de discuter davantage cet imposant problème des employés qui seraient sans foyer au 1er mai 1955.

### Problèmes posés par la vente des maisons de l'Aluminum Co.

Mardi soir, le 22 mars dernier, quelques centaines d'employés se réunissaient à la salle de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption d'Arvida pour étudier les conséquences de la vente des maisons de la compagnie Aluminum Co.

A l'issue de l'assemblée, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité par les membres présents:

**CONSIDERANT QUE:** Le Syndicat CROIT que tous les travailleurs honnêtes et consciencieux ont le DROIT de posséder une habitation convenable et qu'il ENCOURAGE toute mesure susceptible d'en favoriser son accession,

**CONSIDERANT QUE:** L'Aluminum Company, comme toutes les institutions sociales, doit se faire un DEVOIR de promouvoir pour ses employés et dans les limites de ses capacités, cette réalisation,

**CONSIDERANT QUE:** En vendant ses maisons, l'Aluminum Company CONTRIBUE en partie à multiplier les propriétaires, mais qu'elle jette un certain nombre de locataires dans la rue,

**ATTENDU QUE:** Le Syndicat ADMET que la Compagnie a le droit de vendre ses maisons mais d'un autre côté il regrette que les conditions de vente sont inaccessibles pour un grand nombre de ses locataires,

**CONSIDERANT QUE:** La Compagnie s'est engagée à trouver un logement à ses employés retraités et à ceux qui prendront leur retraite d'ici 1960.

## QUEBEC

### GREVE EVITEE DANS LE COMMERCE DE DETAIL

Le syndicat catholique des Employés de magasins de Québec vient de signer six conventions collectives de travail en faveur des employés d'un grand nombre d'établissements commerciaux, en fin de semaine dernière.

La première convention a été signée jeudi le 24 mars, avec la compagnie Paquet Ltée après une grève éclair qui a duré quelques heures; les autres conventions ont été signées le lendemain quand les représentants patronaux se sont rendus compte que les syndiqués étaient bien décidés de mettre fin au différend qui durait depuis un an.

L'on se souvient que l'an dernier, le syndicat avait fait abroger le décret qui régissait les conditions de travail des employés de magasins et décidé de recourir à la formule de conventions particulières.

Après une grande campagne d'organisation, le syndicat réussissait à décrocher une vingtaine de certificats de reconnaissance syndicale et il entamait les négociations avec les établissements les plus importants.

Au cours de négociations post-arbitrales, le syndicat était parvenu à s'entendre avec l'Association des Marchands Détaillants, laquelle était autorisée à signer au nom des établissements suivants: La Cie Paquet Ltée, Le Syndicat de Québec Ltée, J.B. Laliberté Ltée, Holt & Renfrew Co., Metropolitan Store Ltée et Continental Store Ltée.

#### La grève sur le tas

A la dernière minute, La Cie Paquet retira son mandat de négocier à l'Association des Marchands Détaillants et se déclare prête à négocier une convention particulière avec le syndicat.

Le 23 mars, les représentants du syndicat, les confrères Lucien Dorion, président de la Fédération, Léo-Paul Turcotte, organisateur de la Fédération et J. Tardif, organisateur du syndicat se rendaient aux bureaux de la Cie Paquet pour la conclusion de cette entente.

### Congrès de la FMIC au Lac Beauport, les 10, 11 et 12 juin

M. Geo-Aimé Gagnon, président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, nous informe que le prochain congrès de cette Fédération, aura lieu les 10, 11 et 12 juin prochain au Château Lac Beauport à Québec.

L'Exécutif de la Fédération, après avoir pris divers renseignements concernant les conditions de logement, a conclu qu'il était plus avantageux pour la marche du congrès que toutes les commodités nécessaires puissent être trouvées sur les lieux mêmes: hôtel, chambres, terrain de stationnement, salles pour les réunions, etc.

En nous annonçant la tenue de ce congrès, M. Gagnon

Comme la situation était grave et que la Cie Paquet avait maintes fois manqué à sa parole les employés de la Cie, dès que les négociateurs furent installés autour de la table des négociations, firent irruption dans la salle, bien décidés à ne reprendre le travail que lorsque le contrat serait signé. Les syndiqués exigèrent en outre, que Me J.-H. Gagné se retire de la table des négociations à cause de ses attitudes passées.

#### La convention

Après plusieurs heures de discussion, sous l'oeil des quelque 300 employés de la Cie Paquet, une convention fut finalement signée avec les avantages suivants: Des augmentations de \$2.00, 3.00 et \$4.00 par semaine, rétroactives au 1er janvier 1955; l'amélioration des heures de travail, la fermeture du magasin, à 5.00 sur semaine, à 9.30 p.m., le vendredi soir et à 2.30 le samedi après-midi.

Les syndiqués ont aussi obtenu la formule Rand comme mesure de sécurité syndicale ainsi qu'une clause qui garantit qu'aucune discrimination ne sera exercée contre les syndiqués du fait de l'arrêt spontané de travail.

#### Ça déclenche

Le même soir, tous les syndiqués des autres magasins prenaient un vote de grève pour le lendemain à moins que les conventions ne soient signées immédiatement.

Cette sérieuse menace de grève provoqua une rencontre le lendemain matin et la convention fut rapidement signée avec les autres magasins. Ces conventions qui sont identiques, comportent aussi une clause qui met sur pied un comité chargé d'étudier la classification des tâches.

Il reste une ombre au tableau: les maisons Légaré et Woodhouse Ltée qui appartiennent à la Great Universal Stores of Canada, une filiale de la Great Universal Stores de London, refusent de signer toute convention collective qui contiendrait une clause de sécurité syndicale.

Le syndicat est bien déterminé à démontrer à cette compagnie à capital étranger que les employés de magasins de Québec ne souffriront pas de discrimination et veulent être traités sur un pied d'égalité.

souligne aussi la nécessité pour les syndicats qui ont des résolutions à faire inscrire au feuilleton général, de les faire parvenir le plus tôt possible.

L'ouverture du congrès aura lieu à 2 heures p.m., le vendredi, 10 juin, alors que les délégués entendront le rapport moral du président de la Fédération. Le comité des résolutions siégera à 9 h. 30 a.m., le vendredi 10 juin, tandis que le comité des lettres de créance siégera de 1 h. 15 à 1 h. 45 p.m., le même jour.

Tous les délégués sont priés de faire leurs réservations au bureau de la Fédération à Montréal le plus tôt possible en fournissant tous les détails concernant la durée de leur séjour ainsi que le nombre de personnes.



# TRAVAIL ET FOYER

## Mme Claire Clark, une pionnière des journées d'études mixtes

Madame Claire Clark est la première femme qui a lutté à l'intérieur des cadres syndicaux pour obtenir les journées d'étude mixtes. Elle a été la pionnière dans ce domaine et les travailleurs lui doivent beaucoup. C'est une des femmes syndiquées qui a voué sa vie au syndicalisme, et ce n'est pas peu dire si on pense à tous les sacrifices que le syndicalisme demande à ses militants.

Dites - moi, madame, vous avez connu le syndicalisme, alors que vous étiez ouvrière dans la chaussure, n'est-ce pas? ... Pourriez-vous nous dire quelques mots de cette expérience...

J'AI TRAVAILLÉ VINGT ANS DANS L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE. En 1946, j'étais chez Gagnon et Lachapelle. A une réunion on m'avait choisi comme déléguée du département. Je connaissais peu de choses des affaires syndicales. Je commençai cependant à faire du recrutement, matin, midi et soir... Comme résultat ce fut le premier syndicat à signer un contrat intéressant. En 48 j'avais organisé une fête pour réunir les syndiqués et leur mieux faire comprendre le syndicalisme, quelques mois après le syndicat me demandait comme secrétaire du local féminin. C'est à ce moment que je pensai à organiser des cours d'étude qui furent donnés durant deux années consécutives. Ces cours traitaient de la constitution et étudiaient la doctrine sociale de l'Eglise.

Puis nous avons organisé des journées d'étude mixtes. Ce fut très difficile à obtenir. Mais, les problèmes que nous étudions touchant tout aussi bien la travailleuse que son compagnon, il n'y avait alors aucune raison de la laisser de côté.

Et, maintenant, madame Clark, vous êtes au conseil Central de Montréal...

En effet j'ai une responsabilité dans le département de la comptabilité... mais je suis toujours officier de mon syndicat. C'est à la demande du Conseil Central que j'ai accepté cette responsabilité.

Vous avez été je pense la première femme à être nommée vice-présidente du Conseil Central?



Mme Claire Clark

C'était en 1953, et en effet c'était la première fois qu'une femme acceptait un tel poste.

Et, maintenant?

Maintenant, je suis secrétaire archiviste de mon syndicat, et secrétaire trésorière du syndicat des permanents.

Que pensez-vous du syndicalisme actif, pour les travailleuses, vous qui avez été vraiment une militante du syndicalisme...

Je pense que les travailleuses manquent d'éducation syndicale et qu'elles ne s'intéressent pas assez à leurs problèmes et par conséquent à leur syndicat. Les femmes ont peur de trop s'y intéresser, elles ne viennent pas aux réunions, et par conséquent ne comprennent rien aux conventions collectives, au décret, aux salaires. Pour moi ce qui m'a fait le plus comprendre et aimer le syndicalisme c'est certainement de suivre toutes les réunions, et cela dès le début, d'aller aux Congrès des fédérations, de la C.T.C.C... Il y a un gros effort d'éducation à faire de ce côté, faire comprendre à la travailleuse qu'il y va de son intérêt qu'elle participe à la

vie du syndicat. Alors, elle comprendra mieux les buts du syndicalisme, et s'y intéressera concrètement. Surtout elle ne refusera pas des postes.

Croyez-vous que les hommes devraient aider les travailleuses à vaincre leur timidité...

Il doit y avoir une collaboration, trop souvent les hommes se servent des ouvrières syndiquées pour accomplir des tâches sans importance, mais elles sont capables de faire plus, si on leur en donne la chance...

D'après votre expérience concrète dans une industrie, croyez-vous que les travailleuses ont des problèmes différents de ceux des hommes?

Comme je l'ai dit je pense que la travailleuse pêche par ignorance sur tout ce qui touche le syndicalisme. Aussi qu'elle est plus sensible au problèmes humains qui lui sont posés dans son industrie; conditions de travail décentes, locaux propres, respect de sa personnalité de femme et enfin travail égal, salaire égal" qui est loin d'être obtenu de nos jours.

Est-ce que les femmes ont vraiment leur place dans le syndicalisme, madame Clark?

Certainement. A condition qu'elles s'intéressent, suivent les assemblées, il y a aucune raison alors pour qu'elles ne s'engagent pas concrètement à faire quelque chose.

**J'AI QUITTE MADAME CLARK, CETTE FERVENTE DU SYNDICALISME, ET JE ME RAPPELLERAI CES MOTS DITS EN ME LAISSANT: LE SYNDICAT N'EXISTE PAS POUR QU'ON VIENNE UNE FOIS PAR MOIS PAYER SA CONTRIBUTION. IL APPARTIENT AUX MEMBRES, C'EST LEUR AFFAIRE, ILS DOIVENT S'INTERESSER ET QUAND ILS ENTRENT DANS LE LOCAL C'EST NOUS QUI DEVRIONS EN SORTIR, SI JE PUIS M'EXPRIMER AINSI.**

Renée Geoffroy.

### ARVIDA

#### Le Service Familial à l'action

Le Service familial récemment lancé par le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida commence à entrer dans le domaine de l'étude et de l'action.

Le Service est heureux de dire que deux groupes d'épouses de syndiqués sont déjà formés et que les premières réunions de ces groupes auront lieu cette semaine, le premier groupe devant se réunir à Jonquière et l'autre à Chicoutimi.

# LA FEMME AU TRAVAIL

Dans le demi-siècle écoulé depuis 1901, le nombre des femmes en emploi rémunéré au Canada a quintuplé, et le pourcentage de femmes dans l'effectif ouvrier a presque doublé.

Les deux guerres mondiales ont été témoins de l'entrée des femmes en nombre imposant dans les rangs de l'effectif ouvrier; cependant, un mouvement peut-être moins dramatique, mais plus soutenu, se poursuit également en temps de paix.

A l'heure actuelle, près du quart des femmes et jeunes filles du Canada, âgées de 14 ans et plus, travaillent régulièrement en emploi rémunéré. Ces quelque 1,235,000 femmes et jeunes filles représentent près de 23% de l'effectif ouvrier global du pays. Aujourd'hui plus que jamais leur travail contribue essentiellement à l'économie du Canada et est intimement lié au bien-être du peuple canadien.

L'augmentation du nombre des femmes dans l'effectif ouvrier a compliqué davantage certains problèmes particuliers aux travailleuses et à leurs emplois.

Depuis quelque temps, des groupements féminins représentant un grand nombre de femmes insistent sur la nécessité d'un service national chargé d'étudier les faits à la base de ces problèmes. La considération de ces demandes a conduit à l'institution, l'an dernier, d'une Division de la main-d'œuvre féminine au ministère fédéral du Travail.

La Division exerce son activité en collaboration avec et par l'entremise des autres services du ministère du Travail et du Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage, dans tous les domaines touchant le travail des femmes.

Une femme sur trois dans l'effectif ouvrier est mariée, tandis qu'en 1954, le cinquième des femmes en emploi étaient âgées de 45 à 64 ans.

Le pourcentage d'augmentation du nombre des femmes dans l'effectif ouvrier, au cours des dix années de 1941 à 1951, s'établit comme suit:

Par état civil	Hausse moyenne
Célibataires	9%
Femmes mariées	308%
Veuves	13%

Par groupes d'âges	
de 14 à 19 ans	30%
de 20 à 24 ans	20%
de 25 à 34 ans	21%
de 35 à 44 ans	88%
de 45 à 54 ans	85%
de 55 à 64 ans	65%
65 ans et plus	31%

Le tableau ci-après indique la grande diversité des emplois occupés par des femmes. Il y a lieu de noter, cependant, la tendance à la concentration dans certains domaines d'emploi.

Genre d'occupation	Pourcent
Emplois de bureau	27.7
Services	21.0
Ind. manuf. et méc.	14.8
Professions libérales	14.3
Commerce et finance	10.3
Gestion foncière, dir.	3.2
Agriculture	3.2
Moyens de commu.	2.7
Construction, transport	1.8
Emp. non spécialisés	1.8
Occp. non spécifiée	1.1

## La revue "Foyers" une revue familiale

On attendait depuis longtemps une revue familiale qui soit à la fois complète, vivante, pleine d'indications pratiques en tous domaines et accessible à tous les foyers chrétiens. Depuis le 1er octobre, elle existe.

La revue "FOYERS", lancée il y a 34 ans par M. le chanoine Viollet et l'Association du Mariage Chrétien, vient de se transformer.

Elle est à la fois la plus ancienne des revues familiales et la plus moderne. Sa présentation a été complètement renouvelée; son comité de rédaction, élargi, comporte de nombreux foyers engagés dans les mouvements familiaux, la Presse catholique, les activités d'éducation, les groupes de foyers, etc...

On trouve dans le premier numéro des articles de spiritualité, d'économie domestique, d'éducation, le billet de Joseph Folliet, le billet de Léo, des récits d'expériences, des chroniques sur les loisirs, les livres, l'équipement ménager, des plans de travail.

Un calendrier liturgique et familial, de J.-P. et B. Dubois-Dumée, vous rendra les plus grands services. Tous les problèmes familiaux y sont étudiés sous l'angle chrétien. On peut se procurer un spécimen de "FOYERS" (contre 15 cents en timbre) et on peut s'y abonner au Canada, pour \$3 par an, en s'adressant à "PERIODICA, Inc." 5112, avenue Papineau, Montréal 34.

## NOS PETITS

Marie, à neuf ans, n'est pas satisfaite des problèmes de mathématiques qu'on lui soumet à l'école "C'est pas des problèmes, ça, dit Marie, ça arrive toujours juste. C'est pas comme ça dans la vie. Il y a le salaire du papa, il y a les comptes à payer, et ça n'arrive pas du tout!"

Voilà un argument en faveur de la modernisation des manuels scolaires...

Une autre Marie, qui a quatre ans celle-là, est allée avec sa maman faire une visite à son curé. Elle a trouvé Monsieur le curé à la sacristie, en surplis. "Tu as mis ton tablier? demande Marie. Tu ne voulais pas te salir?"

Le nettoyeur qui rapportait le complet du papa d'Anne s'est écrasé le doigt dans la porte et a sorti sa plus belle litanie de jurons. De sa douce voix de petite fille de deux ans et demi, Anne s'informe: "Tu t'es fais mal?"

si elle désirait un petit frère ou une petite sœur. Elle a répondu: "J'aime mieux un petit bébé".

José est une nouvelle petite voisine, et elle a quatre ans. Quand elle est venue faire sa première visite d'amitié, elle a demandé à voir les jouets reçus à Noël, et elle a commencé une série de questions. "Elle en a pas un petit poêle, elle? Moi j'en ai un", etc... etc... A mon grand étonnement, je me suis aperçue que ma fille était capable de jouer à ce jeu, elle aussi, et qu'à deux ans et demi elle pouvait snobber sa petite amie, qui n'a pas de tricyle, elle...

Hélène a 17 mois et son vocabulaire n'est pas très étendu. Mais il y a une grande place dans sa conversation pour les "non" et les "veux pas". Ses possessions les plus chères sont sa chaise haute, son bavoir, sa poupée et ses pantoufles. Peut-être aussi son papa et sa maman...

C'est à Anne qu'on a demandé

Jeanne D.

### ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

#### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
555, Boul. Charest, Québec  
Tél. : 4-4631

ROLAND PROVOST  
1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. : FA. 3694



# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

## Assemblée générale

Une foule nombreuse de syndiqués a participé à la dernière assemblée générale de l'union lundi soir, malgré la tempête qui sévissait. M. Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la C.T.C.C. a porté la parole au cours de cette réunion à laquelle assistaient tous les membres de l'exécutif ainsi l'agent d'affaires du syndicat M. Paul Laframboise.

## Concorde

Si quelques contremaîtres se montraient plus patients et mieux disposés lorsqu'un employé les rencontre pour formuler un grief, il ne serait jamais nécessaire de passer par tous les stades de la procédure pour le régler. Ce serait une excellente manière de promouvoir la plus complète harmonie dans l'usine.

## Le Croix-Rouge

La Croix Rouge canadienne a besoin de donateurs de sang. Tous ceux qui peuvent le faire peuvent communiquer avec la clinique des donneurs de sang au 1626 Ste-Catherine ouest, près de la rue Guy. Il est possible de prendre un rendez-vous en téléphonant à WI. 2194.

## Ne pas oublier les autres

Tous les syndiqués qui stationnent sur les terrains de la compagnie sont priés de laisser assez d'espace libre pour l'auto qui les suivra sur les terrains de station-

nement. Nous avons vu l'autre jour plusieurs autos occupant beaucoup plus que l'espace qui leur était nécessaire, de sorte que les autres automobilistes sont privés de l'espace qui leur est nécessaire.

## Les retardataires

Il y en a encore quelques-uns qui arrivent en retard le matin. Pourquoi ne pas faire un tout petit effort pour arriver à temps et conserver une bonne feuille de route.

## Le Comité social

Le Comité social nous prie de vous informer qu'il a déployé beaucoup d'activités en visitant les malades et en faisant parvenir des fleurs, des bonbons et autres souvenirs lorsqu'ils étaient hospitalisés. Comme service, nous publions dans ces colonnes les noms et adresses de ceux qui doivent garder la maison ou séjourner à l'hôpital pour cause de maladie ou accident.

## Service

Plusieurs membres nous ont prié de souligner l'excellent service que donne la station de service à l'angle nord-est des rues Viau et Notre-Dame lorsqu'il s'agit de réparations mineures à leur automobile. Les employés laissent leur auto le matin en entrant au travail et ils sont assurés qu'il est en parfait ordre à la fin de la journée.

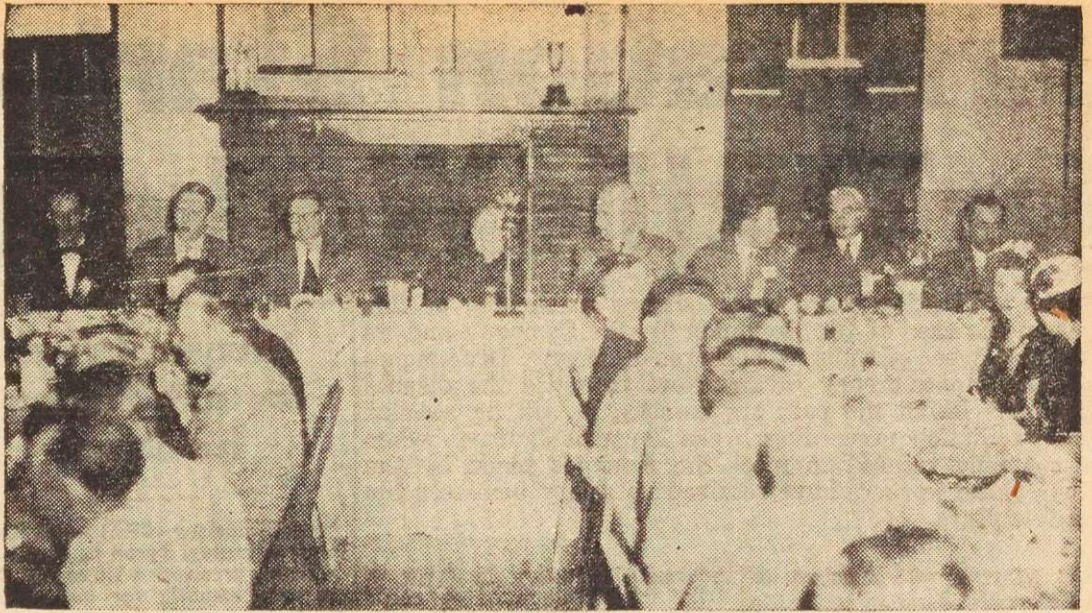


Photo prise lors du banquet marquant le 25e anniversaire du Syndicat National de la Pulpe et du Papier de Crabtree Mills. On remarque à la table d'honneur: MM. Paul Breton, président du syndicat jubilaire; Me Maurice Breton, député fédéral de Joliette-L'Assomption-Montcalm; M. le curé Filiatrault, curé de Crabtree Mills; l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail; M. Emile Boucher, maire de Crabtree et Fernand Bourret, représentant la C.T.C.C. (Courtoisie Joliette-Journal)

## MONTREAL

# M. Roger Mathieu, élu président du Conseil Central

M. Roger Mathieu, président du Syndicat des journalistes de Montréal et journaliste à la "Presse", a été élu jeudi soir par acclamation président du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, en remplacement de M. Horace Laverdure, démissionnaire. Ce dernier a toutefois accepté d'être porté candidat au poste de deuxième vice-président auquel il a été élu. Il avait comme adversaire à ce poste M. Angelo Forte, qui occupait cette charge auparavant et M. Léopold Brisson.

M. Yvan Legault a été réélu par acclamation au poste de premier vice-président.

M. Maurice Vassart a été élu secrétaire-archiviste en remplacement de M. Gérard Poitras, et Mme Simone Gélinas devient secrétaire - correspondante, en remplacement de M. Michel Chartrand.

Les autres officiers du Conseil central sont: M. Léopold Brisson, commissaire ordonnateur; Léopold Lévesque, gendarme, et Albert Charpentier, statisticien.

Les élections étaient présidées par M. Roméo Ethier, trésorier de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada à laquelle le Conseil Central est affilié. Ce dernier a demandé à tous les

délégués de collaborer avec les nouveaux officiers qui a félicités, et leur a recommandé de manifester plus de solidarité que jamais afin de faire face aux difficultés présentes, en particulier au chômage.

## Au Comité permanent

MM. Roger Mathieu et Maurice Vassart ont aussi été élus pour représenter le Conseil central au sein du comité permanent que les trois centrales syndicales régionales ont décidé d'instituer au cours d'une assemblée conjointe tenue mercredi soir.

Ce comité sera composé de deux représentants de chacune des centrales: Conseil central des syndicats nationaux (CTCC), Conseil des métiers et du travail (FAT-CMTC) et Conseil du Travail (COI-CCT).

Ce comité aura pour principales fonctions de recueillir des renseignements sur le chômage, de les faire connaître au public et de tenter de trouver des solutions ainsi que d'étudier les possibilités d'organiser une marche sur Ottawa.

Les autres membres du comité seront nommés lors des prochaines assemblées des autres corps centraux.



M. ROGER MATHIEU

## ST-HYACINTHE

# Le congrès de la Fédération du Bas à St-Hyacinthe

La Fédération Nationale du Bas Façonné et Circulaire, organisme qui groupe plus de 1,700 syndiqués dans cette industrie, aura lieu cette année à St-Hyacinthe, dans les salles du Conseil Central de cette ville, les 11, 12 et 13 juin.

M. Evangéliste Moreau, président de la Fédération, nous communique que plus d'une centaine de délégués de toutes les régions de la province sont attendus à ces assises qui seront de la plus haute importance à cause de la situation qui sévit actuellement dans l'industrie.

Au cours du congrès, un banquet sera servi. Les autres détails concernant le programme du congrès ne sont pas encore arrêtés mais tous les délégués auront la documentation nécessaire d'ici quelques jours.

## JOLIETTE

# Journées d'études organisées par le Conseil Central

Les Syndicats affiliés à la C.T.C.C. qui groupent les ouvriers sur le plan professionnel ou industriel, appartiennent à ceux qui en sont membres. Les membres seuls ont le droit, en assemblée, de prendre toute décision se rapportant à leur syndicat.

Il n'y a peut être pas une seule organisation qui agisse avec autant de démocratie et avec autant de discipline.

C'est un peu tout le thème qui a été développée lors de la dernière journée d'étude du Conseil Central tenue dimanche dernier le 13 mars 1955 sous la présidence de Fernand Lanctôt, président du Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux.

Cette journée d'étude, faisant partie d'une série de cours sur le syndicalisme catholique, avait été organisée par le comité d'éducation du Conseil Central. Elle a réuni dimanche près de 50 officiers supérieurs des syndicats Catholiques représentant une quinzaine des 22 syndicats affiliés au Conseil Central.

## ROLE DE L'EXECUTIF SYNDICAL

La démocratie syndicale fut clairement établie par M. Fernand Jolicoeur, ancien secrétaire du Conseil Central aujourd'hui au Service d'Éducation de la C.T.C.C. M. Jolicoeur démontra que les syndicats appartiennent aux membres, quand ces derniers ont pris les décisions, il appartenait à l'exécutif syndical d'y donner suite. Les membres prennent les décisions et l'exécutif doit voir à l'exécution de ces décisions.

## REGLES DE PROCEDURES

Du cours de M. Jolicoeur, découlaient normalement l'étude des règles de Procédure.

M. Jacques Archambault, successeur de M. Jolicoeur au Conseil Central, (aujourd'hui au service de la Fédération des Employés d'hôpitaux) démontra la nécessité des règles de procédures pour que l'assemblée des membres du syndicat se déroule dans l'ordre et la discipline.

## LES ASSEMBLEES VIVANTES

Après avoir étudié la démocratie syndicale et la discipline nécessaire dans la discussion, M. J.-P. Lefebvre du service d'éducation de la C.T.C.C. donna plusieurs suggestions afin de rendre les assemblées syndicales plus intéressantes et plus vivantes.

1. — Le conférencier nota plusieurs raisons pourquoi les membres doivent assister à leurs assemblées syndicales.

2. — Il nous suggéra plusieurs moyens d'améliorer notre propagande syndicale.

3. — M. Lefebvre donna aussi aux officiers présents, plusieurs moyens d'améliorer les assemblées syndicales.

4. — Le conférencier s'arrêta longuement sur la nécessité de tenir une assemblée d'exécutif avant chacune des assemblées générales afin d'établir un plan de travail plus intéressant pour l'assemblée générale.

## SHAWINIGAN

# 1er congrès régional des syndicats de la région

Près d'une centaine de délégués officiels représentant 21 syndicats affiliés au Conseil Central de Shawangan, ont participé en fin de semaine au premier congrès du Conseil Central de Shawigan.

Le congrès qui a duré 2 jours s'est terminé par l'élection du nouvel exécutif du Conseil Central. M. Fernand Lavergne a été réélu président du Conseil Central.

Les principaux officiers du Conseil Central ont présenté un bilan des activités du Conseil au cours de l'année qui vient de s'écouler. M. Lavergne a présenté son rapport annuel tandis que le secrétaire du Conseil Central, M. Yvon Bosvert a présenté le rapport de l'exécutif.

Tous ces rapports de même que ceux du conseiller juridique, Me René Hamel, du trésorier, M.

Emile Hébert, celui de l'entraide ouvrière présenté par M. L. de Carufel et celui de M. Gaston Ricard, président du Conseil syndical de Grand'Mère, ont ensuite fait l'objet de discussion qui ont surtout porté sur des questions de régulation interne.

Les délégués au Congrès régional ont aussi pris contact avec M. Michel Chartrand qui remplace M. Jean-Robert Ouellet, nommé dernièrement conseiller technique préposé à l'organisation dans la région de Montréal.

Outre M. Lavergne qui a été réélu président du Conseil Central, les autres officiers élus sont les suivants: MM. Armand Pellerin 1er vice-président; Yvon Boisvert, 2e vice-pré.; Maurice Laverne, 3e vice-pré.; Gérard Hébert, 4e vice-pré.; J. Emile Hébert, trésorier; Albert Caron, secrétaire et Ubald Ferron, assistant-secrétaire.



# Arbitration Starts for Textile Workers

An arbitration board began sitting on Monday of this week in the case of the Dominion Textile Company and its 6,000 employees of mills at Sherbrooke, Magog, Drummondville and Montmorency in an effort to settle the dispute which has lasted the past six months. It will be recalled that conciliation proceeding broke down in January, when the company refused to meet the demands made by the union, whose workers have received no salary increases the past few years.

The weavers, who members of the National Federation of Textile Workers (C.C.C.L.) then proposed a profit and loss sharing plan with the company, which was turned down for the second time by the Dominion Textile Company. The company then countered with a demand for a reduction of paid holidays, a diminution in the paid vacation program, payment to employees by check and a modification of the punishment scale. The outcome of the dispute came to a head when the weavers rejected the conciliation decision and conducted a strike vote, with

the majority voting in favor of strike action. This move was made too late to meet the deadline for strike action and arbitration was applied for immediately.

The arbitration tribunal will be presided over by Judge Achille Pettigrew of the Court of Sessions, and will continue all this week.

The employees interest will be defended by Lawyer René Chaulout of Quebec City, while the Dominion Textile Company will be represented by legal counsel S. McNichols of Montreal.

## Unemployment Like the Weather

Ottawa (CPA) — The government views the unemployment problem in the same way that people view the weather, they talk about it but don't do anything about it, Roy Knight (CCF Saskatoon) said in the resumed debate on unemployment in Parliament this week. Knight quipped: "I am against unemployment, but not just because it may appear to be government policy".

In a more serious vein, the Saskatoon member said that one government supporter had argued that unemployment was a constitutional problem. "That may be of great interest to some hon. members in the House but is somewhat cold comfort, I imagine, to the people who have lost their jobs and who have no steady income". It has also been stated by other government spokesmen that unemployment insurance was something the unemployed could fall back on, said Mr. Knight, but it was no substitute for steady work.

What was needed to reduce the present high level of unemployment, Mr. Knight suggested, was the immediate implementation of extensive public works with a long-term program of public investment to stimulate employment in the future. In the past, he said, the economy had been given a stimulus by the outbreak of wars or the threat of wars, "what would happen if we had a prospect of complete peace?"

### Québec

## Federation of Printing Trades Will Convene at Quebec

We have been informed by Georges-Aimé Gagnon, president of the Federation of Printing Trades (C.C.C.L.) that the next convention of the union will take place in the Chateau at Lake Beauport, Quebec, on June 10, 11 and 12, 1955.

The union's executive after duly considering the problems of accommodation for the visiting delegates to the convention decided on the Chateau Hotel where all necessary facilities are grouped together, hotel, rooms, parking grounds and halls for holding the several meetings which will take place.

Mr. Gagnon wishes to remind all appointed delegates to submit, as soon as possible, all resolutions and briefs which shall be inscribed in the convention booklet. The opening session of the convention will take place at 2 o'clock p.m., Friday June 10, when president will present his reports to the delegates. At 9.30 a.m. the same day the committee on resolutions will convene, while presentation of credentials will be looked after by another committee from 1.15 to 1.45 p.m. June 10 1955.

All delegates are asked to make their reservations at the Federation's Headquarters in Montreal without delay stating the number of days they attend and how many persons in their party to complete their group.

### ST-HYACINTHE

## Leather and Shoe Workers Here in June

The 24th annual convention of the National Federation of Leather and Shoe Workers C.C.C.L. will be held in St. Hyacinthe this year. Eugène Rancourt, Federation secretary informs us that final arrangements have not as yet been completed, but he states we shall be advised as soon as the final details for the convention have been settled by the union's executive.

## Lawyer Jailed for not Paying his Dues

San Francisco (CPA) — A California attorney, Byron L. Dusky of Oakland, received a three-day jail sentence recently for not paying his "lawyers union" dues.

Dusky was arrested in municipal court for practising law in the state while under suspension from the State Bar Association of California. All practising lawyers in California must be members in good standing of the Association.

The attorney was suspended by the Bar Association last December 8 for failing to pay his dues.

## Picard Speaker at McGill Conference

McGill University's seventh annual conference on industrial relations will be held in the discussion centre Monday April 18. The subject for discussion will be "The settlement of industrial conflict".

Among the panel of experts who will take part in the conference will be Dr. Wilbert E. More, Princeton University, David L. Cole, Cornell University, Federal Minister of Labor Milton F. Gregg, J. C. Adams of the Ontario Labor Relations Board, Eamon Park, of the United Steelworkers of America, J. Massicotte of the Primary Textile Institute and Gerard Picard, General President of the C. C. C. L. Messrs M. Cohen and H. D. Woods will represent McGill University.

### Ottawa

## Contract With St. Vincent's Hospital

An arbitration decision has awarded a 44-hour work week, salary increases of \$2.00 to \$5.00 weekly, a reduction of \$10.00 monthly in the cost of board and lodging and retroactivity from August 1 1954 to the employees of St. Vincent's Hospital in Ottawa.

The Union of Hospital Services (C.C.C.L.) of the Ottawa district who conducted direct negotiations with the hospital authorities arrived at a solution to the problems and the contract was signed. The conciliation tribunal was presided over by Judge Jacques Boucher of Hull, Quebec and was composed of Lawyer René Houle representing the C.C.C.L. union and André Labelle, Q.C., who acted for the hospital authorities.

The agreement was signed for a one-year duration. It includes a salary increase scale based on job classification which in some cases award the employees \$2.00 to \$5.00 increases weekly, seven paid holidays, one week paid vacation after one year service, two weeks after three weeks after eight years service. The irrevocable check-off has been retained.

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

### GENERAL MEETING

Monday night's general membership meeting was well attended considering the elephantine storm which struck Montreal and region over the past week-end. This accounted for many employees being absent from their work due to the clogged roads and city streets. The meeting was addressed by Jean-Paul Geoffroy, technical adviser to the C.C.C.L. whose remarks were well received by the membership present at the meeting. The full executive presided and Paul Laframboise, business agent of the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.).

### HARMONY

If some foremen in the company's employ exercise a little more consideration and patience when approached by an employee with a request or suggestion many grievances would never reach the discussion stage with management and union. Those concerned should take this tip and the results would show smoother sailing for both company and union. Peace! it's wonderful! Try it!

### RED CROSS

The Canadian Red Cross Society is in immediate need of blood donors. Anyone desirous of donating blood to this very important service organization are asked to contact Canadian Red Cross Society (Blood Donor Clinic) 1626 St. Catherine Street W., near Guy Street. You may phone and arrange for an appointment to suit your convenience. The number is WI. 2194.

### CAUTION

Membres are asked when park-

ing your car on company parking lots to leave enough space for the next car in to park. We have recently noticed several cars which were occupying much more space than was required. When parking think of the next driver in the parking lot.

### LATES

There still remain a few "late starters". Why not make a little extra effort to arrive on the job on time and keep your attendance record in good order. A clean record is an asset when a layoff occurs, so the effort is well worth the attainment. Punch in on time.

### SOCIAL

The Social Committee has asked us to inform the membership that the group is very active lately with sick visiting and the despatching of flowers, candy and fruit to those members who are unfortunately hospitalized. As an aid and service to our members this column will in future publish a list of the names and addresses of members who are confined to their homes or hospitals through illness or accident.

### SERVICE

Several expressions of appreciation have come from our members who, when requiring minor repairs to their cars have contacted the gas station on the north-east corner of Viau and Notre Dame Streets for their requirements. The appreciation expressed is of the service which the station proprietor furnishes Vickers employees. While they are at work the necessary repairs are made to their cars, which are ready to drive off when the employees leave the plant after the shift. Such service merits mention.

## LABOR'S POLITICAL ACTION WORRIES REACTIONARIES

MADISON, WIS., (C.P.A.) — The growing power of labor when it decides to take political action is causing worry to some reactionary politicians. As a result, four states — Pennsylvania, West Virginia, Indiana and Texas — have already passed laws barring trade unions or union officials from making contributions to state political organizations. A move is now afoot in Wisconsin to introduce similar legislation.

House Speaker Mark Gatlin, backed by Republican leaders, recently introduced a measure in the Wisconsin House to outlaw union financial support for political parties. Gatlin complained that unions always supported the Democrats and that these Democrats then became the captives of the unions.

Union members, who attended a hearing on the proposed legislation, denied Mr. Gatlin's contention and noted that both Republican and Democrats had received the backing of labor. David Previant, attorney for the Wisconsin Federation of Labor, commented that: "Merely because some politicians find their pedestals toppling is no excuse for this kind of legislation".

### ST-HYACINTHE

## JUNE CONVENTION FOR HOSIERY WORKERS

The National Federation of Hosiery Workers (C.C.C.L.) whose group in the industry number over 1,700 members will hold their convention this year in the halls of the Central Council of St. Hyacinthe on June 11, 12 and 13. The Federation's president, Evangeliste Moreau, has informed "Le Travail" that 100 delegates will attend this important event and will come from all regions of the

Province of Quebec. The convention will create great interest for the attending delegates due to the existing situation in the industry. During the course of the three-day gathering a banquet will be held. Complete details of activities are awaiting finalizing, which is expected to be finished in the next few days.